

PRÉPARATION A L'EXAMEN DE CONSEILLER À LA SÉCURITÉ POUR LE TRANSPORT DE MARCHANDISES DANGEREUSES INITIAL - ADR (Route) - TRONC COMMUN (Hors Classes 1, 2 et 7)

1. OBJECTIFS DU STAGE

Maîtriser les prescriptions réglementaires du transport routier de marchandises dangereuses des classes 3 à 9 sauf 7.
Acquérir la méthodologie de recherche dans l'ADR et l'arrêté TMD.
Préparer l'examen initial du CSTMD - ROUTE / TRONC COMMUN

2. PUBLIC CONCERNE

Personne désignée par leur entreprise* pour tenir le rôle de conseiller à la sécurité pour le transport de marchandises dangereuses, ou personne souhaitant un niveau de connaissance équivalent au CSTMD.

*Entreprise agissant comme expéditeur, emballer, chargeur, transporteur, transitaire, remplisseur, déchargeur ou destinataire.

3. PREREQUIS

Avoir déjà suivi une formation au titre du chapitre 1.3 de l'ADR datant de moins de 2 ans et portant sur le transport en colis et en citerne (par exemple, le TT1 de Form-Edit) ou, être titulaire du diplôme de CSTMD en cours de validité, ou à défaut, avoir passé avec succès le quizz CS2 proposé par Form-Edit.

4. CONTENU DE LA FORMATION

Confère Annexe I - Plan masse

5. MOYENS PEDAGOGIQUES

Un livret de formation est distribué à chacun des stagiaires et les ouvrages réglementaires sont mis à la disposition des stagiaires pendant la durée de la formation.

Le formateur a recours pour animer la session à l'audiovisuel et à des exercices pratiques.

6. MOYENS D'EVALUATION MIS EN ŒUVRE ET SUIVI

Feuille de présence.

Enquête de satisfaction de la formation.

La validation des acquis est effectuée en dehors du centre de formation, via l'examen organisé par le CIFMD, auquel le candidat s'est individuellement inscrit.

7. ENCADREMENT D'UNE ACTION DE FORMATION

Formateurs qualifiés.

Form-Edit est un organisme de formation :

Enregistré sous le numéro 11 75 28927 75. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

8. DUREE DE LA FORMATION

La formation a une durée de 5 jours soit 35 heures.



ANNEXE 1 – PLAN MASSE

CS2

	1er JOUR	2ème JOUR	3ème JOUR
M A T I N	<p>Accueil / formalités</p> <p>Explication examen et inscription</p> <p>L'ONU et les réglementations</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les différents règlements de transport • Le contenu de l'ADR • L'arrêté français <p>Généralités – Partie 1</p> <ul style="list-style-type: none"> • Exercice 1 	<p>Rappel 1er jour</p> <p>Classification des matières dangereuses - Partie 2</p> <ul style="list-style-type: none"> • Classement des mélanges • Exercice 3 <p>Méthode d'épreuves – Partie 2.3</p> <p>Identification – Partie 3</p> <ul style="list-style-type: none"> • La désignation officielle de transport • Utilisation du Tableau A 	<p>Rappel 2ème jour</p> <p>Conditionnement et emballage – Partie 4</p> <ul style="list-style-type: none"> • Conditions générales d'utilisation • Emballage en commun • Instruction d'emballage • Compatibilité chimique • Exercice 5
A P R E S - M I D I	<p>Classification des matières dangereuses - Partie 2</p> <ul style="list-style-type: none"> • Groupe d'emballage • Classes de danger • Dangereux pour l'environnement • Exercice 2 	<p>Construction, épreuves et marquage des colis - Partie 6</p> <ul style="list-style-type: none"> • Emballages • GRV • Grands emballages • Emballages pour infectieux • Suremballage • Exercice 4 	<p>Marquage et étiquetage – Partie 5.2</p> <ul style="list-style-type: none"> • Marques • Etiquettes • Suremballage • Exercice 6 <p>Documentation – Partie 5.4</p> <ul style="list-style-type: none"> • Déclaration de transport • Certificat d'emportage • Consignes de sécurité • Exercice 7



4ème JOUR	5ème JOUR
<p>Rappel 3ème jour</p> <p>Régimes particuliers – Partie 3.4 et 3.5</p> <ul style="list-style-type: none"> • Quantités limitées • Quantités exceptées • Exercice 8 <p>Transport en citerne et en vrac – Partie 6</p> <ul style="list-style-type: none"> • Citernes mobiles ONU 	<p>Rappel 4ème jour</p> <p>Les véhicules – Partie 7, 8 et 9 (suite)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Equipements spécifiques • Formation des chauffeurs • Exercice 10 • Placardage et signalisation • Exercice 11 • Chargement et déchargement des véhicules • Exercice 12 <p>Circulation des véhicules</p>
<p>Transport en citerne et en vrac – Partie 6 (suite)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Citernes ADR • Conteneur pour vrac • Signalisation et placardage des citernes • Déclaration de transport • Exercice 9 <p>Les véhicules – Partie 7, 8 et 9</p> <ul style="list-style-type: none"> • Véhicules homologués 	<p>Transport exempté en limites de quantités - Partie 1.1.3.6</p> <ul style="list-style-type: none"> • Exercices 13 & 14 <p>Transports multimodaux – Partie 1.1.4.2.1</p> <p>Mise en situation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • ETUDES DE CAS • QCM

